



Bon d'aide à la pratique Sportive, culturelle et de loisirs

Qu'est-ce que c'est ?

Un bon de 50 € pour favoriser la pratique sportive, culturelle et de loisirs, utilisable lors de l'inscription dans une association cachanaise.

Quand ?

Distribution à partir du 8 septembre 2021 jusqu'au vendredi 15 octobre 2021.

Combien ?

1 bon par enfant d'une valeur de 50 €

Qui ?

Enfants Cachanais scolarisés jusqu'en terminale

Enfants en maternelle et en élémentaire, sont éligibles les quotients 1, 2, 3, 4

Collégiens et lycéens dont les familles perçoivent l'allocation de rentrée scolaire

Où retirer le bon ?

Au Parc Raspail lors du Forum des associations, le samedi 11 septembre de 10h30 à 17h30 (Stand Accueil).

Au Complexe sportif Léo Lagrange – 25 avenue de l'Europe,
les mercredis, jeudis et vendredis de 15h00 à 21h00.

Comment faire pour faire valoir le bon ?

La famille doit connaître le nom de l'association dans laquelle l'enfant souhaite s'inscrire, l'association déduira le montant du bon de la cotisation.

Pièces à fournir

- Quotient familial et/ou attestation d'allocation de rentrée scolaire
- Pièce d'identité et justificatif de domicile.